

Relais Petite Enfance

n° 23 Décembre 2022

Et si on parlait de... p. 2-3
Rencontres intergénérationnellesVOTRE SECTEUR p.4
Infos et
nouvelles

Zoom sur p. 3 : l'accueil d'un stagiaire

Le Relais fête ses 10 ans !



Cela va faire déjà 10 ans que l'agglomération a pris la compétence du Relais. En effet c'est en janvier 2013, que les quatre Relais historiques du territoire, Saint-Brieuc, Plédran, Langueux et Plérin, se sont regroupés sous la bannière de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour ne former qu'un. Il a grandi en 2017 en s'ouvrant, à ceux des communautés de communes du Sud Goelo, de Puisseuse 4 et de Quintin.

Mis bout à bout, les chiffres sont vertigineux, environ 1.000 animations par an, entre 17 et 20.000 enfants et adultes accueillis, le tout multiplié par 10. Et puis des moments forts, comme les Rencontres Territoriales de La Petite Enfance, des épreuves traversées, avec la Covid. L'histoire du Relais s'enrichit chaque année de nouvelles expériences.

Tout ceci n'aurait pas pu se faire sans un partenariat fort avec les communes, qui nous accueillent dans leurs locaux, la CAF, et naturellement les animatrices du Relais, qui se renouvellent chaque année dans leur volonté d'animation, de conseil et d'accompagnement.

Les 10 ans du Relais, c'est aussi grâce à vous, assistants maternels, professionnels de l'accueil à domicile, qui, par votre présence sur le territoire et vos compétences, se mobilisent pour offrir aux familles un environnement sécurisant pour accueillir leurs enfants. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, et retrouvons-nous très vite pour écrire ensemble de nouvelles pages du Relais.

Loïc Raoult, Vice-président

Cohésion sociale, CIAS, Famille, Santé, CTG

Inscription sur Monenfant.fr :
le relais vous accompagne pas à pas

La réforme Petite Enfance, engagée en 2021 par le gouvernement, impacte tous les milieux de la Petite Enfance dont celui de l'accueil individuel. Outre des évolutions liées à l'obtention de l'agrément, à la convention collective, les assistants maternels se voient dans l'obligation par décret no 2021-1131 du 30 août 2021, de s'inscrire sur le site monenfant.fr.

Ce site, dont la vocation est de rassembler l'ensemble de l'offre d'accueil et des services disponibles sur un territoire, est un site public qui ne nécessite ni adhésion, ni contrepartie financière. Il est destiné aux parents et professionnels de la Petite Enfance et offrira à terme une information fiable et officielle.

Les freins rencontrés ces derniers temps sur le site vont tendre à se lever. De plus, depuis la rentrée de septembre 2022, le Relais Petite Enfance s'organise pour accompagner celles et ceux qui se trouvent en difficulté. Et cela porte ses fruits puisque de 31% en août, 53 % des assistants maternels du territoire ont désormais finalisé leur inscription sur le site.

Des ateliers pour apprivoiser l'informatique

Des ateliers numériques gratuits pour se familiariser avec l'outil informatique sont proposés le samedi matin ou en soirée la semaine. Animés par Erwan Le Yar, médiateur et conseiller numérique à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Au programme : prise en main de l'outil informa-

tique, création d'une boîte mail, création et mise à jour d'un compte monenfant.fr. Une animatrice du Relais, dont le poste est dédié à accompagner pas à pas les professionnels sur le site, sera également présente. Ces ateliers auront lieu de Janvier à Avril 2023 (cf. plannings d'activité) et l'inscription est ouverte dès à présent, il suffit de contacter les antennes du Relais.

Une animatrice à votre écoute

Pour toute demande d'information, d'accompagnement, d'aide et de conseil, vous pouvez contacter Béatrice Longuet au 06.82.62.09.84. Après un premier contact téléphonique, un rendez-vous pourra être envisagé si besoin. Par ailleurs, des permanences en territoire sont également proposées. Chaque antenne du Relais Petite Enfance peut également orienter et renseigner les professionnels.

Le Relais met tout en œuvre pour rendre ce service fiable. Nous comptons fortement sur vous pour accompagner cette évolution ●

Plaque sensorielle maison **Ca pique, c'est doux, ça gratte**



La plaque sensorielle permet à l'enfant de développer ses sens du toucher (avec les pieds ou les mains) de l'ouïe et de la vue. Il découvre alors de multiples sensations : ça gratte, ça chatouille, ça pique, c'est doux, c'est coloré,...

Fabriquer soi-même une plaque sensorielle permet un geste écologique (principe de récupération et moindre coût). Il suffit d'avoir un support type carton sur lequel on va venir coller/fixer, avec un pistolet à colle par exemple, les différentes matières, textures comme du tissu, du papier crépon, des plumes, papier bulle, papier cartonné ondulé, éponge, fleur de douches... Tout est possible et imaginable afin d'éveiller la curiosité du tout-petit.

1. Disposer et coller les différentes matières récoltées sur la plaque de bois ou de carton
2. Laisser ensuite les enfants explorer, toucher, découvrir les différentes textures. Nous pouvons accompagner l'enfant en mettant des mots sur ce qu'il découvre. Ceci, reste facultatif.

Elle peut être disposée au sol ou accrochée au mur.

Cette « fabrication maison » impose évidemment une vigilance particulière, la manipulation par le tout-petit se faisant sous le regard de l'adulte ! Et on le sait, ces objets s'usent prématurément, ce qui nécessite d'en créer de nouveaux. Alors, belles créations et explorations !

Rencontres intergénérationnelles **Créer du lien, apprendre à se connaître**



Si aujourd'hui, nous vivons de plus en plus vieux, il est primordial de vivre bien. On assiste depuis quelques années à une augmentation des générations amenées à vivre ensemble, des tout-petits aux plus âgés de nos aînés, en passant par les ados, les jeunes adultes, les actifs, les retraités, les seniors...

Pourtant, il apparaît que toutes ces générations ne sont pas assez en lien. Près de 7 % de nos aînés n'ont aucune relation avec leurs petits-enfants et 41 % jugent ne pas les voir assez souvent. En raison de l'éclatement des familles, 36 % des grands-parents finissent par déménager pour se rapprocher de leurs enfants.

Les modes de vie ont changé lors des cinquante dernières années, tout s'accélère pour les plus jeunes. Les rythmes de travail des parents engendrent des temps de garde importants pour les enfants et il semble nécessaire de lever un peu le pied pour se retrouver, se rapprocher, se reconnecter les uns aux autres. Qui alors de mieux placées que les personnes âgées pour nous (ré) apprendre à prendre le temps ? Elles qui en disposent et peinent parfois à le meubler ? Alors, et si on se rencontrait ?

Redonner du temps au temps

Le lien intergénérationnel a toujours existé mais il s'est délité depuis les dernières décennies. Pourtant, ce lien est essentiel notamment pour les plus jeunes. Pendant les trois premières années de sa vie, l'enfant expérimente et apprend de toutes les découvertes qu'il fait (environnement, personnes qui l'entourent, paroles qu'il entend). Vivre avec l'autre, au sein d'un groupe, en intégrer progressivement les codes est une expérience qu'il mène dès sa naissance et jusqu'à l'âge adulte. L'enfant a alors un besoin fondamental d'attention des personnes autour de lui, pour sentir qu'il existe auprès des autres. De

leur côté, les personnes âgées voient leurs expériences nouvelles se raréfier, pourtant nous avons tous besoin de nous sentir utiles, pour garder cette place que nous sommes faites, enfant, dans la société. Le placement en EHPAD conduit parfois paradoxalement à un sentiment d'isolement et ne permet pas toujours de maintenir des objectifs au quotidien. Ainsi, la mise en place par certaines structures petite enfance et du grand âge de temps d'échanges intergénérationnels permet de répondre aux besoins des deux publics.

Transmettre et rompre l'isolement

La transmission de connaissances, de comptines, de souvenirs amène un sentiment de revalorisation aux plus âgés et cultive leur désir du lendemain. Elle apporte beaucoup aux plus petits qui s'en abreuvent. Ces structures qui mettent en place ces rencontres visent des objectifs simples, mais d'un grand intérêt pour chacun : créer ou recréer du lien social mais aussi éveiller et sensibiliser les enfants au cycle de la vie. Avec l'inclusion, c'est également expérimenter la différence, les appareillages plus ou moins lourds, ou simplement un physique marqué par le vieillissement et puis, surtout, partager, échanger les expériences et les énergies, dans des moments de détente et de convivialité.

Depuis quelques années, ces projets se multiplient et il existe même désormais, des crèches au sein des locaux d'EHPAD, partageant les mêmes espaces de vie.

Les professionnels au rendez-vous

Les assistants maternels ne sont pas en reste puisque bon nombre de Relais Petite Enfance proposent ce type de partenariat. C'est en effet l'affaire de tous. Ces rencontres ne peuvent avoir lieu que si les professionnels encadrants sont parties prenantes et ont conscience des enjeux et bénéfices pour chacun. Le calme des uns accolé à la vivacité et l'énergie nouvelle des autres nécessite une réflexion des professionnels pour une cohabitation réussie. Et si, de part sa dépendance, la vieillesse ressemble souvent à la petite enfance, il faut rester très vigilant à ne pas infantiliser les personnes âgées et à garantir à l'enfant la possibilité de participer ou pas aux animations proposées.

Il n'est d'ailleurs pas souhaitable de programmer systématiquement un atelier. Un temps de lecture partagé, un temps de comptines ou simplement une balade permettront à chacun, enfants, aînés et

professionnels de vivre ensemble, à l'instant T, une expérience humaine.



Le Relais Petite Enfance de Saint-Brieuc Armor Agglomération propose déjà sur certaines antennes des rencontres intergénérationnelles. Les retours des assistants maternels et des animatrices sont très positifs. Alors, rencontrons-nous ! ●

Pour aller plus loin : la Commission Européenne a décrété le 29 avril comme Journée européenne de la solidarité entre les générations.

INFO METIER

Réforme de l'agrément des assistants maternels (loi ASAP)

Le [décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021](#) a apporté de nombreuses modifications aux conditions de l'agrément des assistants maternels. Elles concernent les points suivants :

« Art. D. 421.12. - L'agrément d'assistant maternel est accordé pour une durée de 5 ans, sauf dans les cas prévus aux articles D.421-21 et D.421-21-1

La décision accordant l'agrément :

1° Mentionne le nombre d'enfants que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément en cette qualité.

2° Mentionne le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel, y compris ses propres enfants (art. L.421-4).

3° Indique, sous réserve que les conditions d'accueil soient réunies, selon quelles modalités le nombre d'enfants accueillis peut être augmenté dans les conditions mentionnées (Art. L.421-4 et L.421-4-1).

4° Indique les obligations d'information et de déclaration (art. R.421-39) que doit respecter l'assistant maternel.

5° Rappelle que l'assistant maternel peut aider à la prise de médicaments en application de l'art. L.2111-3-1 du Code de la Santé Publique et dans les conditions fixées à l'art. R.2111-1

6° Indique la durée et le contenu des formations reçues par le professionnel en application de l'article L. 421-14. » .

Un nombre d'enfants mineurs limité à 6...

Dans le cas d'un premier renouvellement d'agrément d'assistant maternel, le Président du Conseil Départemental informe l'assistant maternel de son obligation de produire les documents attestant qu'il s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle et dans un parcours de qualification professionnelle (art. D. 421-21) ».

Pendant les heures où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, le nombre total d'enfants mineurs âgés de moins de 11 ans simultanément sous sa responsabilité exclusive et ses enfants y compris, ne peut excéder 6 dont au maximum 4 enfants de moins de 3 ans.

... et jamais plus de quatre de moins de 3 ans
Exceptionnellement, et de manière limitée dans le temps, à raison de 55 jours par année civile pour répondre à un besoin imprévisible ou temporaire, notamment lors des vacances scolaires, ce nombre peut être augmenté de 2 enfants dans la limite inchangée de 4 enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel.

L'accueil d'un stagiaire

En tant qu'assistants maternels, vous pouvez être sollicités pour un stage en milieu professionnel, notamment de la part d'élèves en CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance. En effet, depuis 2017 il est prévu une période de 4 à 8 semaines dans diverses structures d'accueil des 0-3 ans dont les assistants maternels. Pour accompagner ces stagiaires CAP AEPE, il est impératif d'exercer depuis au moins 5 ans et d'avoir validé l'EP1 du CAP petite enfance ou les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

Transmettre ses compétences

Accueillir un stagiaire est une manière de faire reconnaître et valoriser le métier d'assistant maternel. Cela permet de promouvoir le métier en transmettant à de futurs professionnels ses compétences et son savoir-faire. Bien évidemment cela demande de la disponibilité et il convient d'apprécier la pertinence de cet accueil afin de respecter la sécurité affective des enfants déjà accueillis.

Que faire avec un stagiaire ?

Le stagiaire pourra, toujours sous votre supervision, participer à l'accueil des enfants et aux activités d'éveil du quotidien. Il s'agit de lui permettre d'apprendre le travail en situation réelle et de développer ses compétences. Vous pourrez le sensibiliser à tous les aspects du métier (communication avec la famille, pédagogies, éducation, sécurité affective, etc.). Bien entendu, le stagiaire ne pourra en aucun cas intervenir seul auprès des enfants, et devra respecter les règles de confidentialité.

Quelques règles à respecter

Avant d'accueillir un stagiaire, il conviendra de respecter quelques obligations :

- * Avoir validé sa formation initiale
- * Avoir une assurance responsabilité civile professionnelle qui prend en compte l'accueil d'un stagiaire (majeur ou mineur) à votre domicile pendant les temps d'activité.
- * Obtenir un accord écrit de tous les parents employeurs.
- * Signer une convention de stage avec l'organisme de formation ou le lycée et faire signer aux parents employeurs l'annexe de celle-ci.

Retour sur...

Les ateliers nature au jardin de la Caf

Depuis la rentrée de septembre, c'est Chel-sea Bourdon qui remplace Marc Blanchard à la Maison des Familles de la CAF. Elle nous a accueilli autour de deux ateliers : atelier argile et atelier création de boules de graisse pour les oiseaux. De nouveaux ateliers seront proposés sur l'année 2023.



Atelier couture

Un petit groupe d'assistantes maternelles des antennes de Quintin et de Plœuc-L'Hermitage se sont retrouvées sur un atelier couture qui avait pour thème la création du grand monstre vert. Cet atelier a été animé par Aurélie et Tifaine, assistantes maternelles.



Lumières et couleurs avec Marion

Marion Cordonnier est intervenue en cette fin d'année 2022 sur le secteur Sud. Ateliers « Lumières et couleurs » sur l'antenne de Quintin et ateliers « La danse des pincesaux » sur l'antenne de Plœuc L'Hermitage.

Actualités pour votre secteur

Les animatrices du Relais Petite enfance du secteur Sud vous souhaitent une belle et heureuse année 2023. Nous espérons vous retrouver nombreuses lors de nos ateliers et soirées.

Christelle et Sophie

Sérénité et bien-être au programme

bulle de douceur, le retour !

Les animatrices vous proposent de découvrir ou redécouvrir leur aménagement d'inspiration Snoezelen à la maison de l'enfance de Quintin.

Une semaine pour se relaxer dans un espace cocoon et apaisant, une bulle de douceur propice aux découvertes sensori-motrices.

Jeux de lumière, igloo, tapis moelleux, musique douce, une parenthèse un peu hors du temps, pour partager avec le tout-petit un moment de détente et d'éveil sensoriel.

*Renseignements auprès du Relais
Voir aussi le planning*



Musique verte en balade

Ce temps fort proposé par les deux antennes clôturera l'année scolaire 2022-2023.

Il s'agit d'un temps d'éveil sensoriel et culturel qui sera animé par Erwann L'Herminier avec pour objectif l'initiation à la musique verte en se saisissant de la nature autour de nous, au programme balade et concert de musique verte ●

Analyse de la pratique : dernières séances avec Michaël

Parce qu'il faut savoir se renouveler et ne pas s'enfermer dans la routine, après plusieurs cycles d'analyse de la pratique avec Michaël Saulnier de l'association Epal-Point de Repère, nous aborderons en 2023 les dernières séances animées par le psychologue. Ces soirées, au fil du temps, ont trouvé leur public parmi les assistantes maternelles y participant. Cependant, ce groupe n'est pas fermé et toute nouvelle personne peut encore y trouver

et y prendre sa place, elle sera la bienvenue.

Nous réfléchissons, ensemble, lors d'une soirée bilan, quel tournant vous souhaitez prendre et quelles attentes nouvelles vous animent pour aider à choisir un nouveau (ou une nouvelle) thérapeute.

Ces soirées d'analyses de la pratique restent des temps d'échange, d'écoute et de partage d'expériences, dans la bienveillance et sans jugement ●

Relais Petite Enfance

Saint-Brieuc Armor Agglomération

02 96 77 60 50

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit,

financé par Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Caisse des Allocations Familiales.

Saint-Brieuc Armor Agglomération, 5, rue du 71ème R.I. CS 54403, 22044 Saint-Brieuc Cedex 2 Directeur de la publication Ronan Kerdraon Responsable de la publication Karine Rondeau Rédacteurs Isabelle Rebourgeard, Isabelle Urbanik, Anne-Sophie Tréguier, Christelle Riou, Carine Gélard, Laetitia Brau, Roxane Rouillé Impression Roudenn Grafik Diffusion service RPAM Saint-Brieuc Armor Agglomération Editeur Saint-Brieuc Armor Agglomération Crédits photos Isabelle Rebourgeard, Geneviève Goujon, Katell Turpin, Anne-Sophie Tréguier, Roxane Rouillé, Isabelle Urbanik.



La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.fr

